

Direction : Enfance Jeunesse et Sports

Enseignement

REF : ENSEIGNT2007001

OBJET : Subventions aux établissements secondaires. Année scolaire 2006/2007.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice en cours,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Il est alloué une subvention au profit des établissements suivants :

COLLEGE JEAN MOULIN

- 250 € pour le projet "Ludothèque".

LYCEE JEAN-PIERRE TIMBAUD

- 200 € pour le projet "Sortie à Strasbourg et Mulhouse".
- 400 € pour le projet "Voyage à Portsmouth - Angleterre".

LYCEE HENRI WALLON

- 150 € pour le projet "Révision du Bac".

La dépense en résultant sera imputée au budget de l'exercice en cours au :
65738.22 (65738.22.303) pour 1 000 euros.

Le Maire